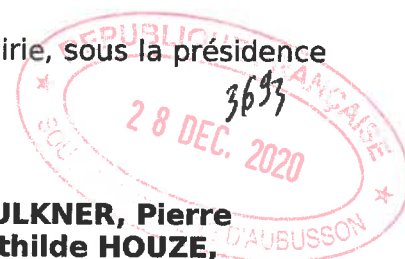


L'an deux mille vingt le dix sept décembre,
 Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
 Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence
 de Mme MOULIN Catherine, Maire,
 Nombre de conseillers en exercice : 11
 Date de convocation : 11/12/2020



Présents : **Victoire BEAUJOU, Alain DETOLLE, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.
 Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020/78 : Mise à jour et validation du plan de financement de la phase 2 des travaux de l'école suite à la réponse de la DETR.

Madame la Maire explique que le Conseil Municipal avait voté un plan de financement de la phase 2 des travaux de l'école sur une base de 70 % de DETR ; Or la subvention accordée est de 60 %. Il convient donc de valider un nouveau plan de financement sur cette base.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ÉCOLE TRANCHE 2 après DETR

DÉPENSES € HT		RECETTES €	
NATURE	MONTANT	TYPE DE SUBVENTION (TAUX)	MONTANT
Honoraires de maîtrise d'œuvre, architecte, BET, économiste	43 643,00	ETAT (DETR – 60%)	311 197,50
Autres honoraires, contrôleur technique, missions L, SEI et Hand SPS	600,00 1 462,50	Contrat de ruralité (DSIL – 10%)	51 866,25
Autres frais liés, installations temporaires de chantier (cour d'école),	500,00	EMPRUNT	135 972,00
Publication marché de travaux	1 242,00	FONDS PROPRES	30 000,00
Travaux de mise en conformité, restructuration et rénovation de l'école Tranche 2	459 400,00	FCTVA (15 % des charges TTC)	93 359,25
Diagnostic amiante/plomb	3 260,00		
Prévision travaux de désamiantage	8 555,00		
TOTAL HT	518 662,50		
TVA 20 %	103 732,50		
TOTAL TTC	622 395,00		622 395,00

Le conseil municipal valide à l'unanimité, ce nouveau plan de financement.

À Faux la Montagne, le 18/12/2020
 La Maire
 C. MOULIN